

<b>Fonctions :</b>	Technicien en maintenance immobilière
<b>Emploi-type :</b>	[Referens] G4A42 - Technicien-ne en travaux immobiliers
<b>Catégorie :</b>	B
<b>Corps :</b>	830 - TECHNICIEN DE RECHERCHE & FORMATION(NES)
<b>BAP :</b>	G - Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention
<b>Nature :</b>	-

*Les activités qui composent la fiche de poste sont appelées à évoluer en fonction des connaissances du métier et des nécessités de service.*

### Présentation de Sorbonne Université

Sorbonne Université est une université pluridisciplinaire et de recherche intensive. Poursuivant la tradition humaniste de la Sorbonne, elle s'attache à répondre aux enjeux scientifiques du 21<sup>e</sup> siècle et à transmettre les connaissances issues de ses laboratoires et de ses équipes de recherche à ses étudiantes et étudiants et à la société tout entière.

Déployant ses formations auprès de 54 000 étudiantes et étudiants dont 4 700 doctorantes et doctorants et 10 200 étudiantes et étudiants étrangers, elle emploie 6 300 enseignantes et enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs et 4 900 personnels de bibliothèque, administratifs, technique, sociaux et de santé. Son budget est de 670 M€.

Sorbonne Université, principalement située au cœur de Paris, dispose d'un potentiel de premier plan et étend sa présence dans plus de vingt sites en Ile-de-France et en régions.

Sorbonne Université présente une organisation originale en trois facultés de « Lettres », « Médecine » et « Sciences et Ingénierie » qui disposent d'une importante autonomie de mise en œuvre de la stratégie de l'université dans leur périmètre sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens. La gouvernance universitaire se consacre prioritairement à la promotion de la stratégie de l'université, au pilotage, au développement des partenariats et à la diversification des ressources.

### Présentation de la structure

**Ce poste est à pourvoir à la faculté des Sciences et Ingénierie • <http://sciences.sorbonne-universite.fr>**

**Localisation : 3901 - DIR. DE L'OBSERV. OCEANOLOGIQUE DE VILLEFRANCHE - UMS 829**

*Sorbonne Université - Port de la Darse - 06230 Villefranche-sur-Mer*

L'Institut de la Mer de Villefranche (IMEV – ex-Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer) est une composante de Sorbonne Université qui a pour mission la recherche, la dissémination des connaissances, la formation académique et l'observation. Les thématiques de recherche qui y sont conduites recouvrent l'océanographie, dans ses divers aspects biologiques, chimiques et physiques, ainsi que la biologie cellulaire et du développement.

### Missions et activités principales

Au sein de l'équipe du service Patrimoine Immobilier, Maintenance et Logistique, la personne technicienne en maintenance exécutera elle-même, sous la responsabilité du chef de service, les activités revêtements et finitions, peinture avec petite maçonnerie et assurera la maintenance des bâtiments et de leurs équipements du campus de Villefranche sur mer.

#### Activités principales :

- En aménagement intérieur : préparer, organiser et réaliser lui-même des travaux d'agencement, de rénovation et d'aménagement intérieur des locaux
- Effectuer des travaux de maçonnerie extérieure béton, dalle, escalier, scellement des menuiseries bois et serrureries.
- Effectuer des travaux de peinture, travaux de pose de faux-plafond, montage cloisons en BA 13, travaux de revêtements sols souples, sols durs carrelage etc...

- Planifier, les interventions d'une ou plusieurs équipes : peintres, serruriers, menuisiers, carreleurs, pose revêtements sols souples et durs.
- Gérer les approvisionnements nécessaires aux chantiers
- Assurer l'interface et le suivi technique des prestations des entreprises intervenant sur le site
- Suivre et contrôler l'avancement des travaux des différents chantiers
- Participer aux récolements et métrés de travaux
- Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité et s'assurer du port des équipements de protection individuels

**Conduite de projets :** Non

**Encadrement :** Non

*Dans le cadre de ses fonctions, l'agent pourra être amené à partager ses connaissances, à animer des formations internes et à participer à des concours en tant que membre de jury.*

### Connaissances et compétences\*

**Connaissances requises :**

- Techniques du second œuvre dans plusieurs des domaines suivants : peinture, revêtement de sol, vitrerie, carrelage, faïence, faux plafonds, menuiserie, serrurerie. (Connaissance approfondie)
- Notions de base en règles et techniques de construction de bâtiment,
- Différents corps de métiers du bâtiment du gros œuvre jusqu'aux finitions. (Connaissance générale)
- Notions en électricité

**Savoir-faire :**

- Connaissance générale des règles d'hygiène et la sécurité de ce secteur (Code de la Construction et Code du Travail),
- Notions de base des techniques des autres corps de métiers (électricité, courants forts et faibles, génie climatique, plomberie)
- Réaliser un métré (en utilisant laser mètre, niveau, règles...)
- Avoir une spécificité en électricité et en plomberie CVC serait un plus

**Savoir-être :**

- Rigueur / fiabilité,
- Réactivité
- Sens de l'organisation,
- Sens relationnel.

\*Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR : MENH1305559A)

### Exposition aux risques professionnels, conditions particulières d'exercice et formations réglementaires

**Exposition aux risques professionnels :** Non

*Si oui, indiquer les informations relatives aux risques physiques (port de charge, machines dangereuses, vibrations...), biologiques, chimiques, rayonnements ionisants ou non ionisants. Si l'agent est exposé aux produits dangereux dont les CMR, il doit impérativement disposer d'une Fiche Individuelle d'Exposition téléchargeable sur intranet dans la rubrique « Prevention-des-risques-professionnels/fiche-individuelle-d-exposition-aux-agents-chimiques-dangereux ».*

**Conditions particulières d'exercice :**

- Port d'un équipement de protection
- Port de charges

**Formations obligatoires :** Non

*Si oui, indiquer les formations réglementaires obligatoires sur les risques santé et sécurité propres au poste de travail (radioprotection, expérimentation animale, risques CMR, risques biologiques, SSIAP 1, 2, 3, habilitation électrique, conduite des autoclaves...).*